

**CENTRE D'INSTRUCTION
DE LA 2^E DIVISION
DU CANADA**



Instructions de raliement

**TAII/THII
Valcartier**

Table des matières

3 Général
3 But
3 Dates et heures d'arrivée
3 Transport
4 Habillement requis
4 Stationnement
4 Documents requis
5 Qualification requise
5 Examen ophtalmologique – laser
5 Quartiers
5 Congé
6 Solde
6 Services communautaires
6 Instructions médicales
7 Rations
7 Informations et adresse
7 Sécurité
7 Téléphones d'urgence
8 Mess
8 Distribution des instructions de ralliement

GÉNÉRAL

1. Bonjour, la Lieutenant-colonel Wellwood, Commandant du Centre d'instruction de la 2e Division du Canada (CI 2 Div C), vous souhaite la bienvenue. Ce document s'adresse tant aux stagiaires qu'aux instructeurs des cours dispensés au CI 2 Div C lors du TAI et THII. Il renferme l'ensemble des informations requises afin de vous présenter sur votre cours avec l'équipement et les documents requis.

BUT

2. Ces informations ont pour but de vous familiariser avec l'organisation, les règles et les procédures qui sont en vigueur, de vous fournir de l'information sur les services existants au CI 2 Div C et de vous expliquer comment s'y rendre.

DATES ET HEURES D'ARRIVÉE

3. Tous les militaires doivent obligatoirement se rapporter à la date et heure du message de confirmation du contingentement. Un représentant du cours sera sur place pour vous accueillir et vous diriger vers vos quartiers. Il vous fournira les instructions pertinentes à votre cours.

4. Si un stagiaire prévoit ne pas être en mesure de se présenter à temps, pour une raison exceptionnelle, doit en aviser le personnel en devoir (418) 844 5000, poste 7255 ou le commissaire en chef de l'unité au numéro (418) 844 5000, poste 5649/6227.

TRANSPORT

5. Le CI 2 Div C, unité hébergée à la BS Valcartier, est située à 20 km au nord-est de la ville de Québec, via le boulevard Henri IV Nord. Vous pouvez utiliser votre transport personnel. Le transport en commun n'est pas accessible sur la BS Valcartier, le dernier arrêt étant à l'intersection du Boul Pie XI Nord et Autoroute Henri IV Nord. Par la suite, seul un taxi est accessible pour entrer sur la base. Pour consulter les horaires, vous trouverez ci-dessous les liens internet des réseaux de transport en commun de la grande région de Québec : Réseau des transports de la Capitale (RTC) <http://www.rtcquebec.ca/>

6. Les militaires qui voyagent par avion commercial arriveront à l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec. Ils doivent par la suite prendre un taxi. Le coût d'un taxi de l'aéroport est estimé à 40,00 \$.

7. L'arrivée en train s'effectue au centre-ville de Québec, Gare du Palais. Le coût d'un taxi de la Gare est estimé à 52,00 \$.

8. Comme toujours, le moyen de transport le plus économique doit être utilisé. Si vous utilisez votre voiture privée pour voyager, vous devez être en possession de l'enregistrement de la voiture et du certificat d'assurance.

HABILLEMENT REQUIS

9. Veuillez prendre note des informations suivantes :
 - a. Tous les stagiaires et instructeurs devront se présenter en tenue de combat (DCamC) pour leur arrivée sur le cours, peu importe le moyen de transport utilisé.
 - b. Aucun couteau de chasse ou autre arme blanche n'est autorisé.

STATIONNEMENT

10. Une aire de stationnement est disponible pour les stagiaires et instructeurs au CSEM-1.

DOCUMENTS REQUIS

11. Les documents suivants sont requis à votre arrivée sur le cours.
 - a. tous les militaires ne provenant pas de la région administrative de la base de Valcartier doivent avoir en leur possession une réclamation (DND 99);
 - b. une carte d'identité CAFIB 20/CAFIB 13 ou une carte d'identité de l'unité;
 - c. le cas échéant, la formule CF 100 dûment remplie et signée;
 - d. si vous êtes qualifié chauffeur, vous devez être en possession de vos DND 404;
 - e. les stagiaires ayant une dérogation pour porter la barbe doivent apporter leur papier médical à jour;
 - f. les stagiaires devront avoir une copie lisible de leur DND 279, programme Force, ou posséder les documents signés par leur commandant attestant de leur réussite de la Norme d'aptitude physique du Commandement de la Force terrestre (13 km) ou Test FORCE (à noter que les stagiaires qui se présenteront pour la formation et qui ne seront pas physiquement et médicalement aptes ou qui n'auront pas les documents mentionnés ci-dessus seront retournés à leur unité);
 - g. CF 742 (copie), signé et à jour;
 - h. DND 2587 (copie), signé et à jour;
 - i. permis de conduire, immatriculation de voiture, certificat d'assurance;
 - j. carnet de vaccination;
 - k. carte Entrust.

Prendre note que les CF 899 doivent rester dans les unités. Le CI 2 Div C ne prendra aucun CF 899. Les réservistes qui se présenteront avec ce formulaire devront le retourner à leur unité d'appartenance.

12. Tous les militaires doivent arriver sur le cours avec leur équipement militaire complet. Les unités d'appartenances ont la responsabilité de s'assurer que leurs membres soient équipés et habillés AVANT le début du cours. Vous pouvez trouver les listes de l'équipement requis ici : <http://www.army-armee.forces.gc.ca/fr/2-div-ca-centre-instruction/stagiaires.page>

QUALIFICATION REQUISE

13. Les stagiaires qui se présenteront pour les cours de QEL-I ou QEL-AT devront avoir complété leur qualification (avec preuve) sur l'Analyse Comparative entre les Sexes Plus (ACS Plus) comme indiqué dans le CANFORGEN 154/16 CMP 074/16 241553Z Aug 16.

EXAMEN OPHTALMOLOGIQUE – LASER

14. Compte tenu de l'utilisation accrue des télémètres et des simulateurs laser au CI 2 Div C, il faut faire passer un examen ophtalmologique (personnel exposé aux rayons laser) conformément à l'OSSFC 27 13. Tout le personnel, y compris le personnel d'appoint, doit avoir subi un tel examen de la vue avant son arrivée au CI 2 Div C, s'il doit participer au cours de tireur d'élite – niveau de base.

15. Les stagiaires qui suivent le cours doivent produire une attestation confirmant qu'ils ont subi un tel examen de la vue.

QUARTIERS

16. Les stagiaires devront demeurer dans les quartiers qui leur sont assignés. Les stagiaires ne peuvent quitter les lieux d'instructions durant cette période sans l'approbation du cmdt cie. Pour les instructeurs et le personnel de soutien, les besoins de l'instruction dicteront les exigences de demeurer sur la garnison, sous le contrôle du cmdt cie.

CONGÉ

17. La gestion des congés annuels est la responsabilité de l'unité d'appartenance de l'individu. Cependant, lorsqu'un militaire est employé sur une tâche à l'extérieur de son unité, cette gestion devient plus complexe. Afin d'éviter des ambiguïtés, les personnes employées comme instructeurs au CI 2 Div C, pendant la période de janvier à mars, doivent s'assurer d'avoir écoulé leurs congés annuels avant le début de leur tâche. Il est toutefois recommandé de garder cinq jours de congé annuel s'ils prévoient prendre le congé de la relâche scolaire.

- a. Aucun congé annuel pour les stagiaires ne sera accepté durant le cours, et aucune dépense ne sera autorisée pour le retour à leur résidence. Pour ceux qui arrivent de l'extérieur, la même politique sera appliquée.

SOLDE

18. Un message de présence sera produit et envoyé aux unités, afin que celles-ci activent la solde des membres. Vous recevrez votre paie par dépôt à votre institution financière le 15 et la dernière journée du mois. Si ce n'est pas le cas, adressez-vous au commis de compagnie dans les plus brefs délais.

19. Les réclamations des stagiaires seront initiées et complétées par l'unité du stagiaire et du personnel-cadre. Par la suite, vous recevrez votre remboursement par dépôt à votre institution financière, dans les prochains 5 à 10 jours ouvrables suivant la date de signature. Le commis de cie préparera les demandes d'indemnité de service occasionnel en campagne en campagne (ISOC).

SERVICES COMMUNAUTAIRES

20. Le CANEX est situé près des logements familiaux de la base de Valcartier. Il offre des services d'épicerie combinés avec ceux d'un magasin à rayons et d'un salon de coiffure pour hommes et femmes. On y retrouve aussi une pharmacie, un fleuriste, un casse-croûte et une caisse d'économie affiliée aux caisses populaires Desjardins, y compris un guichet automatique. Les services de nettoyeur ainsi que la poste sont offerts à l'épicerie.

INSTRUCTIONS MÉDICALES

21. Médication. Stagiaires et instructeurs qui ont besoin d'une médication particulière doivent avoir celle-ci en quantité suffisante pour la durée de leur période d'emploi (EpiPen, pompe pour l'asthme, etc.).

22. Support médical et dentaire. Le support médical et dentaire est fourni par le Centre de santé Valcartier et par la 1^{re} Unité dentaire. Si une urgence devait survenir après les heures normales de travail, l'officier de service du CI 2 Div C doit être prévenu immédiatement. Toutefois, il faudra vous présenter à un établissement civil. Durant les heures normales de travail, l'adjoint de cours ou tout instructeur présent prendra charge de l'urgence. Le personnel ne rencontrant pas la norme médicale minimale exigée de son SGPM pour suivre l'instruction sera retourné à l'unité aux frais de celle-ci.

23. Entraînement physique préparatoire. Les professionnels de la santé suggèrent aux stagiaires sur les cours de commencer un entraînement préalable quelques semaines avant le début du cours. Cet entraînement préparatoire permettra de réduire les risques de blessures pendant l'instruction.

24. Port des bottes de combats neuves. Il est fortement recommandé aux stagiaires sur les cours de porter leurs bottes de combat neuves à plusieurs reprises avant leur arrivée. Cette précaution permettra de réduire les risques de blessures et les complications qui peuvent survenir.

RATIONS

25. Les cuisines offrent des repas aux heures suivantes :

a. Sur semaine :

- (1) déjeuner 06h00 à 09h30;
- (2) dîner 11h30 à 13h00;
- (3) souper 16h30 à 18h30.

b. Fins de semaine et jours fériés :

- (1) déjeuner 06h00 à 09h30;
- (2) brunch 11h30 à 13h00;
- (3) souper 16h30 à 18h30.

26. Les membres qui ont des restrictions alimentaires de nature religieuse ou autre se verront offrir, dans la mesure du possible, un menu conforme (sans porc, végétarien, etc.). Il est important que les membres qui nécessitent un menu particulier en fassent la demande dès leur arrivée.

INFORMATIONS ET ADRESSE

27. Le courrier doit être reçu à l'adresse :

Numéro de matricule, grade, nom, initiales

CI 2 Div C – Cie [REDACTED]

Édifice 133

Nom et numéro de série de cours

Case postale 1000, succ Forces

Courcelette Qc G0A 4Z0

SÉCURITÉ

28. Il est essentiel que chacun apporte au moins 3 cadenas afin d'assurer la sécurité de ses effets personnels. Essayez d'éviter d'avoir en votre possession des objets personnels attrayants tels que système de son, bijoux, ordinateur, jeux vidéo, etc. Le CI 2 Div C n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le vol ou la perte d'objets personnels.

TÉLÉPHONES D'URGENCE

29. Les numéros d'urgence pour vous rejoindre lors de votre séjour au CI 2 Div C seront :

a. Entre 08h00 et 16h30 : (418) 844-5000, poste 6227 ou 5649;

b. Après les heures ouvrables : (418) 844-5000, poste 7255, cell : (418) 802-0421.

MESS

27. Tout le personnel, stagiaire et instructeur doivent cotiser selon les règlements de leur mess respectif en fonction de leur grade, pendant leur période d'emploi. L'autorité d'emploi POTFC sera utilisée pour déterminer le paiement. Pour les stagiaires, prévoir de l'argent liquide pour faciliter l'administration.

DISTRIBUTION DES INSTRUCTIONS DE RALLIEMENT

29. Les unités d'appartenance de chacun des membres inscrits sur les cours sont responsables de distribuer une copie de ces instructions.